



DECISION MUNICIPALE N° 02 /DM/CBO/SG/2019

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001/AONO/CBO/SG/CDPM/2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINS BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE BETARE OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST LOT 02 EP TAPARE-SALAO

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICS, MINDDEVEL EXERCICE 2019.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BETARE-OYA  
(Maitre d'ouvrage)

- Vu La Constitution
- Vu La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation
- Vu La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes
- Vu La Loi N° 2009/11 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrête N° 00000315/A/MINATD/DCTD du 14 novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur ADAMOU IYA Justin aux Fonctions de Maire de Commune de Betaré –Oya.
- Vu L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/CBO/SG/CDPM/2019 du 12/03/2018 pour l'exécution des travaux de construction de certains blocs de salles de classe dans certaines écoles primaires de la Commune de Bétaré-Oya, Département du Lom et Djérem, Région de l'Est. Lot 02 : bloc de deux salles de classe à l'Ecole publique de Taparé-salao ;
- Vu La Lettre N° 01/L/CBO/SG/CIMP/2019 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

**Article 1 :** L'Avis d'Appel d'Offres N° 001/AONO/CBO/SG/CDPM/2019 pour l'exécution des travaux de construction de certains blocs de deux salles de classe dans certaines écoles primaires de la commune de Bétaré-Oya, Département du Lom et Djérem, Région de l'Est Lot 02 EP TAPARE-SALAO, est déclaré infructueux.

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP/EST ;
- DD MINMAP/L&D ;
- SUB TP/BO ;
- PDT/CDPM/L&D ;
- AFFICHAGE ;
- INTERESSE ;
- CHRONO/ARCHIVES.

Fait à Bétaré-Oya, le 23 AVR 2019

Le Maire,  
(Maitre d'ouvrage)

